
Femmes, territoires et propriété de la terre. Réflexions au Mexique sur les raisons pour lesquelles nous, les femmes, nous voulons la terre

La lutte des femmes pour la pleine reconnaissance de leurs vies et de leurs territoires commence par empêcher les progrès du modèle de privatisation et d'extractivisme, mais elle doit aussi permettre aux femmes de prendre part aux processus décisionnels afin de renforcer le contrôle politique collectif.

Les femmes et l'accès à la terre dans le monde

L'agriculture paysanne produit près de 80 % des aliments dans les pays non industrialisés et les femmes produisent de 60 % à 80 % de ces aliments. De plus, les femmes jouent un rôle fondamental dans la conservation des forêts et de la biodiversité de notre planète. Malgré cela, **seulement 30 % des femmes à la campagne possèdent des terres agricoles, et elles n'ont pas accès aux moyens de production.** (1) Le système capitaliste et patriarcal organise et régule le travail des femmes et des hommes selon la division sexuelle du travail, ce qui lui permet de profiter des soins non rémunérés et occultés que procurent les femmes dans leurs maisons et leurs communautés. La majorité des femmes assument des tâches de reproduction sociale, comme la défense de la terre et du territoire, la protection de l'eau et de la biodiversité, tout en se chargeant de la production, la gestion et/ou la transformation agricole ou forestière ou en participant à celle-ci. (2)

Les femmes rurales produisent plus de la moitié des aliments de la planète. Mais en matière de propriété de la terre, elles se trouvent manifestement désavantagées par rapport aux hommes. Des mécanismes institutionnels ou familiaux ont délibérément donné aux hommes la capacité de gérer la famille et de s'occuper des exigences de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes ne reçoivent que 10 % de l'ensemble des crédits pour l'agriculture et 5 % de l'assistance technique de ce secteur. (3)

Les femmes en Amérique latine

L'Atlas des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes publié par la FAO nous présente un portrait dans lequel **les femmes sont encore maintenues dans une position d'inégalité politique, sociale et économique** et il montre les bas taux de possession des terres des femmes. Il atteint 12,7 % au Brésil, 15,7 % au Mexique et 16,2 % en Argentine. (4)

De plus, nous assistons à **une invasion de projets extractivistes**, notamment les monocultures d'arbres, les mines et l'expansion du modèle de l'agrobusiness. **La mise en œuvre de ces projets est liée à des processus de violence, de militarisation et de paramilitarisation dans les territoires et notamment contre les corps des femmes.** Les projets extractivistes menacent de toute évidence les formes de production et de reproduction de la vie et souvent, les femmes mènent différentes batailles pour défendre leur territoire et obtenir la reconnaissance de leurs droits agraires. La combinaison de ces facteurs limite l'autonomie des femmes et les appauvrit encore plus. Leur inclusion, au moyen d'emplois dans les projets extractivistes, permet souvent d'atteindre le « quota

» de femmes requis par la politique de l'entreprise et ignore les énormes profits qui reviennent aux entreprises en raison du pillage des biens communs territoriaux, des femmes et de leurs corps.

À mesure qu'augmente l'exploitation et le contrôle du capital sur les territoires, l'exploitation et le contrôle du travail et de la vie des femmes augmente également. Les deux dernières « ressources » sont à la fois indispensables et considérées inépuisables et flexibles dans le processus d'accumulation de richesses. (5)

Cette approche extractiviste **amplifie l'occultation du travail de soins aux personnes et le manque d'accès à la terre.** À son tour, cela comporte des effets particulièrement négatifs sur les femmes, car le pouvoir de décision sur le territoire et les biens naturels communs est directement lié aux droits agraires ou de titularisation de la terre. Les progrès croissants des projets extractivistes partout sur la planète donnent à cette question une importance vitale.

Et même à l'intérieur des communautés dotées de formes de propriété collective, bien souvent les structures patriarcales ne reconnaissent pas le rôle des femmes dans le travail collectif et de reproduction de la vie. Ces structures ne permettent pas la participation effective des femmes aux processus décisionnels, même si elles soutiennent activement les luttes pour la défense de la terre contre l'arrivée de projets extractivistes.

Le Mexique et la propriété de la terre

Au Mexique, cette situation n'est pas exceptionnelle. Même si en matière de propriété des terres et des forêts, par exemple, 80 % (6) des forêts sont encore contrôlées par des ejidos (terres collectives) et des communautés autochtones et paysannes, à l'intérieur de ceux-ci, un système d'organisation patriarcal est installé qui en général favorise les hommes dans l'accès à la terre.

S'ajoute à cela le fait que lorsque les femmes accèdent à la terre et qu'elles deviennent des sujets agraires par héritage ou achat ou à la suite d'une poursuite légale de plusieurs années, **il arrive que leurs proches, des assemblées ou des voisins leur enlèvent la terre.** Par exemple, selon les statistiques du Centre de droits des femmes du Chiapas, en 2015 dans la région sud du pays, plus de 100 plaintes pour spoliation ont été déposées. (7)

En 1992, la réforme de l'article 27 de la constitution a déclenché **le début de la destruction de la propriété collective des terres au Mexique. À l'aide de programmes de certification agraire, on visait à encourager la privatisation de la propriété sociale et collective.**

C'est ainsi que des programmes comme PROCEDE (Programme de certification de droits communautaires et de titularisation des terrains), FANAR (Fond d'appui aux noyaux agraires non régularisés) et RRAJA-FANAR (Programme de régularisation et d'inscription d'actes juridiques agraires) **offrent aux communautés et aux ejidos d'accéder aux programmes ruraux gouvernementaux à la condition que la terre soit individualisée au moyen de l'obtention de titres de propriété.**

Les femmes et la propriété de la terre. Pourquoi voulons-nous la terre ? Quelques réflexions

Les femmes, nous avons développé des connaissances millénaires ainsi qu'une gestion holistique des biens naturels communs, y compris les terres forestières et agricoles : l'eau, les semences, les usages et les transformations. De plus, les femmes, nous sommes des **sujets politiques actifs dans les luttes pour la défense de nos territoires** ; nous participons à bien plus que la simple

gestion de ces ressources.

Au Mexique, il y a beaucoup d'expériences qui montrent que les communautés se renforcent à l'aide de l'exercice collectif et participatif de leurs droits agraires. Ce sont ces communautés celles qui défendent le mieux leurs terres et leurs territoires. Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour cesser de renforcer les structures dans lesquelles les hommes prennent des décisions qui perpétuent ce système d'inégalités sur les territoires et les corps des femmes. **Le renforcement des assemblées qui reconnaissent les droits des femmes de posséder leurs terres génère des processus plus robustes de prise de décision dans les territoires.**

Dans les États de Guerrero, de Chiapas et d'Oaxaca, dans le sud du Mexique, il existe des expériences locales qui jettent de la lumière sur les **alternatives que les communautés construisent pour la reconnaissance des droits agraires des femmes**. Par exemple, les assemblées de commissions mixtes, chargées de rédiger des chapitres sur les droits des femmes, visent à faire reconnaître la propriété sociale et collective des peuples et à combattre les projets de privatisation et de spoliation. (8) L'initiative en faveur de la propriété familiale de la terre va dans le même sens ; elle promeut le droit des femmes d'être reconnues en tant que membres des ejidos et des collectifs communaux avec les mêmes droits que les hommes et la reconnaissance de la terre en tant que propriété familiale. Cette initiative montre qu'au-delà de la reconnaissance de leurs droits, il faut que les femmes puissent s'exprimer et prendre part aux décisions dans les communautés pour renforcer le contrôle politique face à l'offensive des processus de privatisation qui cherchent à s'installer dans les territoires.

Lorena Cabnal du Guatemala a partagé avec nous quelques réflexions qui viennent appuyer cette lutte dans la perspective du féminisme communautaire : « *Je ne défends pas mon territoire-terre uniquement parce que j'ai besoin des biens naturels pour vivre et léguer une vie digne aux générations futures. Dans cette approche de récupération et de défense de mon territoire corps-terre, j'assume la récupération de mon corps exproprié, pour y générer de la vie, de la joie, de la vitalité, des plaisirs et la construction de plaisirs libérateurs pour la prise de décisions. [...] Dans ce sens, toutes les formes de violence portent atteinte à cette existence qui devrait être pleine.* » (9)

La continuité de la vie dépend des espaces sociaux de production et de reproduction. Ces initiatives réaffirment des formes de tenure dans lesquelles les collectivités continuent de protéger leur accès à la terre au moyen de modèles collectifs. Ces initiatives affrontent une vague de projets qui prétendent non seulement définir les politiques publiques d'investissement en milieu rural, mais aussi compromettre les modèles de défense du « projet de vie » devant l'imposition de projets de privatisation et de spoliation.

Comme l'explique Gladys Tzul Tzul, du Totonicapan au Guatemala, (2014) « *les femmes autochtones et paysannes, nous recherchons non seulement la reconnaissance de l'accès à la terre, mais aussi une pleine participation. Nos histoires comportent une longue série d'événements collectifs qui ont construit des chemins politiques de lutte dont l'enjeu central est le contrôle des moyens matériels de la reproduction. [...] Si nous vivons des relations sociales qui produisent la communauté, nous devons penser sérieusement à nous organiser et à créer des formes de responsabilité et de travail partagés entre les femmes et les hommes, parce que les soins ne doivent pas être prodigués au détriment de la santé des femmes. Nous devons aussi produire des façons de faire dans lesquelles nous participons pleinement à l'utilisation des terres communales, et aussi aux processus de production des décisions concernant les biens collectifs* ». (10)

Dans ce sens, la lutte pour la reconnaissance du droit à la terre exige d'abord que l'on

empêche que s'établisse un modèle de privatisation dans les territoires ; et elle doit être menée selon le précepte de la reconnaissance absolue des droits agraires des femmes et de notre rôle dans la reproduction de la vie, dans la création de la communauté, ainsi que dans la force de nos mémoires et le courage de nos formes de vie quotidienne. Cela inclut la garantie du droit des femmes à une pleine participation à la vie sociale, politique et économique dans les communautés, ainsi que l'accès à l'eau, aux semences et aux conditions de production et de commercialisation avec autonomie et liberté.

Claudia Ramos Guillén, crguillen.2014@gmail.com

Agroécologue avec une expérience de travail dans les processus de défense des forêts et de la biodiversité, dans des communautés autochtones et paysannes du sud du Mexique.

- (1) Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe, Recomendaciones de política.2014. Accessible à : <http://www.fao.org/3/i3788s/i3788s.pdf>. Consulté en février 2020.
- (2) Amis de la Terre International.2018. Manejo comunitario de Bosques y Agroecología: vínculo e implicaciones. Accessible à : <http://www.radiotemblor.org/wp-content/uploads/2018/05/Manejo-comunitario-de-bosques-y-agroecolog%C3%ADa.compressed.pdf>. Consulté en février 2020.
- (3) FAO aboga por mayor acceso de las mujeres a la tierra en América Latina y el Caribe.2015. Accessible à : <https://news.un.org/es/story/2015/08/1336661> consulté le 14 février 2020.
- (4) FAO.2017. Atlas de las mujeres rurales de América Latina y el Caribe. Accessible à : <http://www.fao.org/3/a-i7916s.pdf> consulté le 13 février 2020.
- (5) Korol, Claudia. 2016. Somos tierra, semilla, rebeldía. Mujeres, tierra y territorio en América Latina. Coédition de GRAIN, Acción por la Biodiversidad et América Libre. <https://www.grain.org/es/article/5563-somos-tierra-semilla-rebeldia-mujeres-tierra-y-territorios-en-america-latina>
- (6) Bray, D. B., L. Merino P. et D. Barry. 2007. El manejo comunitario en sentido estricto: las empresas forestales comunitarias de México. Dans : Bray, D. B., L. Merino P et D. Barry. (sous la direction de). Los bosques comunitarios de México. Manejo sustentable de paisajes forestales. Instituto Nacional de Ecología-Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales et Consejo Civil Mexicano para la Silvicultura Sostenible. México, D. F. Mexique. pp. 21-49.
- (7) Centro de Derechos de La Mujer (CDMCH).2015. Construcción del movimiento en defensa de la tierra, el territorio y por la participación y el reconocimiento de las mujeres en la toma de decisiones. Document de divulgation électronique.
- (8) Carpeta de Información. 2019. Gómez, Claudia ; Rodríguez Maritza et Erika Carbajal. Membres du Grupo de género y extractivismo en México.
- (9) Cabnal, Lorena.2012. Acercamiento a la construcción de la propuesta de pensamiento epistémico de las mujeres indígenas feministas comunitarias de Abya Yala. Accessible à : https://www.academia.edu/7693851/Acercamiento_a_la_propuesta_del_feminismo_comunitario_Abya_Yala. Consulté en février 2020.
- (10) Tzul Tzul, Gladys.2015. Mujeres indígenas: Historias de la reproducción de la vida en Guatemala. Una reflexión a partir de la visita de Silvia Federicci. Bajo el Volcán, vol. 15, no. 22, mars-août 2015, pp. 91-99. Benemérita Universidad Autónoma de Puebla. Puebla, Mexique. <https://www.redalyc.org/pdf/286/28642148007.pdf>

